

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 01 juillet 2019 à 20h30

Sous la présidence **de M. LOOS Jean-Blaise, Maire**

Etaient présents : **Mmes. BOUILLÉ Laurence, GASCHY Virginie, HURSTEL Lucienne, ROHR Agnès, SCHWOERTZIG Sabrina et MM. KEUSCH Jean-Jacques, LAUFFENBURGER Mathieu, DEMOUCHE Sébastien, GASCHY Christophe (arrivé à 20h50)**

Absents excusés : **SCHWOEHRER Martine**

Secrétaire de séance : **ROHR Agnès**

024. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 MAI 2019

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 13/05/2019.

025. PROPOSITION DU NOMBRE ET DE REPARTITION DES SIEGES DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES POUR LA MANDATURE 2020-2026

Cette répartition doit se faire avant le 31 août de l'année précédant le renouvellement général des conseillers municipaux.

Les différentes possibilités ont été examinées par le Bureau en sa séance du 24 avril 2019. Le Bureau propose aux communes qui demeurent seules compétentes pour définir le nombre et la répartition des sièges pour le Conseil Communautaire pour la période 2020-2026 de retenir la règle de droit commun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il revient aux communes membres d'un Etablissement Public de Coopération intercommunale de déterminer avant le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseillers municipaux sur la base des données les plus récentes sur la population municipale le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire ;

Considérant le renouvellement général des conseillers municipaux prévu en mars 2020 ;

APPROUVE le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire pour la mandature 2020-2026 suivante :

	Population municipale au 1er janvier 2019	Nombre de sièges	Evolution par rapport à la situation actuelle
Marckolsheim	4142	8	+1
Hilsenheim	2653	5	+1
Wittisheim	2055	3	0

Sundhouse	1819	3	+1
Bindernheim	1025	1	0
Ohnenheim	1015	1	0
Artolsheim	995	1	0
Elsenheim	823	1	0
Grussenheim	811	1	0
Mackenheim	761	1	0
Bootzheim	724	1	0
Hessenheim	621	1	0
Saassenheim	603	1	0
Schoenau	597	1	0
Heidolsheim	514	1	0
Richtolsheim	335	1	0
Schwobsheim	325	1	0
Boesenbiesen	316	1	0
TOTAL	20134	33	+3

ADOPTE À L'UNANIMITE

026. POINT AVANCEMENT SUR PROJET DU LOTISSEMENT

Présentation de l'esquisse de l'entreprise Parenthèse Paysage tenant compte des remarques du précédent Conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'esquisse

AUTORISE le Maire à solliciter le bureau d'études pour préparer les pièces pour l'autorisation de lotir (règlement et plan définitif) ainsi que l'offre de prix

AUTORISE le maire à signer les documents nécessaires pour la demande de lotir et l'appel d'offres

ADOPTE À L'UNANIMITE

027. POINT AVANCEMENT DU PROJET ABRI ASSOCIATIF

Le Maire présente l'étude de faisabilité simplifiée pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur l'abri associatif.

Le coût de l'installation s'élève à 94 820,16 € HT et les subventions sont estimées à 28 446,05 €. Sur 20 ans, le flux de trésorerie représente un positif de 141 005 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **AUTORISE** le Maire à lancer les appels d'offre et à signer tous les documents nécessaires pour l'exécution des travaux

ADOpte À L'UNANIMITE

028. PROPOSITION DE GARDE AVANT L'ECOLE

Un mode de garde d'enfants avant l'école à 7h15 sera mis en place au sein du RPI Boesenbiesen et Schwobsheim pour la rentrée de septembre 2019.

Ce mode de garde sera assuré par Michèle qui sera rémunérée en heure complémentaire. Elle accueillera les enfants à l'école de Schwobsheim.

Pour que ce service puisse s'autofinancer, il faudrait une moyenne de 5 enfants par jour en tablant sur un prix facturé à 3,50 € par enfant et par jour quel que soit l'horaire d'arrivée de l'enfant. Le tarif pourra être réajusté tous les trimestres en fonction de l'utilisation.

Ce service est pour le moment mis en place pour la rentrée 2019-2020. En fonction de la demande, il sera peut-être maintenu pour la prochaine rentrée.

Cette garderie peut être utilisée soit ponctuellement ou continuellement. Les modalités seront communiquées aux parents.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à refacturer ce service aux personnes intéressées et à signer les documents nécessaires à la mise en place.
- **AUTORISE** le Maire à réajuster le prix en fonction de l'utilisation du service de garderie.

ADOpte À L'UNANIMITE

029. POINT AVANCEMENT SUR ECOLE NUMERIQUE

Le devis de l'entreprise Alsace Micro Services afin d'équiper l'école d'un tableau blanc interactif, d'un vidéoprojecteur pour la maternelle et d'ordinateurs portables pour les enseignantes et les élèves de primaires s'élève à 12 219,50 € HT. Le devis de Preserv PC pour les tablettes est de 500 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à signer les deux devis pour l'équipement numérique de l'école

ADOpte À L'UNANIMITE

030. TRAVAUX A L'ECOLE

Il est proposé avant de mettre en place le tableau numérique de refaire la peinture des murs en régie et de prévoir l'installation d'un ventilateur au plafond et la mise en place d'une VMC prise sur le vide sanitaire permettant en été de réduire de quelques degrés la température de la classe.

Ces travaux seront exécutés courant du mois de juillet - août avant le réaménagement de la salle.

Avis aux personnes disponibles pour donner un coup de main.

031. ACHAT VAISSELLES ET FOUR POUR LA SALLE DES FETES

Suite à une demande de l'association gestionnaire de la salle qui souhaite compléter la vaisselle existante et remplacer le four, le Maire propose l'achat de vaisselles à l'entreprise

Vega d'un montant de 4 460,70 € TTC et accepte la participation de ladite association d'un montant de 3 568 € pour la vaisselle.

Pour le four, le choix n'est pas encore définitif. Le coût est estimé entre 5 000 et 8 000 €. Il sera soumis au Conseil lors d'une prochaine séance.

ADOPTE À L'UNANIMITE

032. DIVERS ET INFORMATIONS

a) Eclairage public

À l'exception des lampes de type lanterne, toutes les ampoules ont été remplacées par des leds.

b) DECI

L'Etat demande de vérifier la protection incendie des poteaux et des puits d'incendie. Il faut au minimum un débit de 50 m³ par heure. Un devis sera demandé au SDEA pour vérifier les poteaux et un autre à l'Apave pour les puits.

ADOPTE À L'UNANIMITE

c) Gardien de chapiteau d'alambic

Le Maire et les adjoints avaient réalisé une tournée auprès des possesseurs d'alambics dans la commune. Sur les sept, deux sont encore utilisés. Monsieur TAGLANG François gardait les cols de cygne mais ne souhaite plus exercer cette fonction. La Commune propose de s'en occuper.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 23 heures 00 minutes.

***Copie certifiée conforme au registre des délibérations.
Boesenbiesen, le 04/07/2019
Le Maire, Jean-Blaise LOOS***